

Mardi 5 juillet, le sénateur Christiane Hummel pose une question orale au gouvernement



Communiqué de presse

Christiane Hummel, Sénateur du Var, souhaite appeler l'attention de Monsieur le ministre chargé des collectivités territoriales sur la croissance inquiétante de la production de normes appliquées aux collectivités territoriales, en particulier en matière d'équipements sportifs.

« Dans un rapport sénatorial intitulé « **La maladie de la norme** », publié le 16 février 2011, le Sénat s'est inquiété, à juste titre de la **prolifération croissante des normes juridiques s'imposant aux collectivités territoriales et à l'ensemble des citoyens**. En effet, il existe, d'après ce rapport, pas moins de 400 000 prescriptions techniques à ce jour en France et **les équipements sportifs n'échappent pas à cette règle**.

En dépit de nombreux efforts financiers, parfois pour un public restreint, les collectivités territoriales subissent ces normes de plus en plus contraignantes, tant sur le plan du suivi et de l'application, que sur celui de la gestion des coûts. Ainsi en matière de terrains de football synthétiques, la Fédération française de football vient d'imposer aux collectivités territoriales propriétaires des terrains un suivi constant de la qualité du revêtement, via un accéléromètre visant à déterminer les qualités sportives dudit revêtement. Des tests sont à réaliser tous les quatre ans pour chaque terrain, pour un coût compris entre 2 et 3 000 euros par terrain. La Fédération Française de Football justifie ces exigences par le transfert de compétences que l'État lui a accordé par voie de décret.

Si une collectivité territoriale ne veut ou ne peut se soumettre à cette exigence, son ou ses terrains sont aussitôt déclassés et il est impossible d'organiser dessus la moindre rencontre officielle. À l'heure où les marges de manœuvre des finances locales sont de plus en plus contraintes, cette prolifération normative semble plus que jamais problématique. Face à cette situation, les collectivités territoriales demandent une participation financière effective de la Fédération à ces tests, faute de quoi de nombreux terrains seront fermés, désorganisant amplement le football amateur.

À l'heure où l'on constate la baisse significative du nombre de licenciés, elle souhaite que le ministère aide les collectivités territoriales à trouver une possibilité de financement auprès de la Fédération Française de Football afin de maintenir le nombre de terrains existants ».

Le ministre a assuré le Sénateur de sa parfaite compréhension du sujet et a confirmé que le gouvernement mettait actuellement en place, différents dispositifs chargés de limiter les normes et par là même, leur coût.